


BOSTON MEDICAL LIBRARY  
in the Francis A. Countway  
Library of Medicine ~ *Boston*





Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
Open Knowledge Commons and Harvard Medical School





# LETTRE

DE FEU

*M. GUILLAUME HUNTER,*

DOCTEUR EN MÉDECINE,

A LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE LONDRES,

SUR

LES PREUVES D'INFANTICIDE.



---

1786.

THE HISTORY OF THE

77

CHAPTER I

OF THE

ORIGIN AND

PROGRESS OF

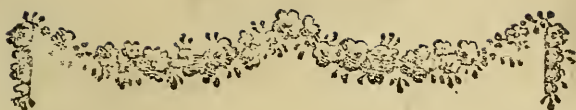
THE

ART OF

PRINTING







# LETTRE

DE FEU

*M. GUILLAUME HUNTER,*

*Docteur en Médecine, à la Société Médicale  
de Londres,*

SUR

LES PREUVES D'INFANTICIDE.

---

*M O N S I E U R*

Dans ces occasions malheureuses, ou la mère d'un enfant illégitime est accusée de l'avoir fait mourir, & en général, dans toute action criminelle ou suspecte, la raison & l'équité demandent qu'on pèse avec soin les moindres circonstances, surtout afin de

---

s'assurer des vues & des motifs qui ont déterminé l'accusé; car comme il n'est point de crime si énorme que l'imagination ne puisse y ajouter des accessoires qui l'aggravent, de même on ne sauroit rien concevoir de tellement odieux, de si propre à révolter les cœurs sensibles, que les motifs & les circonstances dont le fait sera accompagné, ne puissent lui prêter des couleurs un peu moins défavantageuses. Quiconque veut apprécier avec justice les actions humaines, doit en mettre une grande partie sur le compte de la situation d'esprit où se trouvent ceux qui les commettent: & voilà pourquoi la législation de tous les pays est si indulgente pour les cas de démence; on ne regarde nulle part les fols comme responsables de leur manière d'agir.

Ma profession m'a mis à portée d'étudier le caractère des femmes chez

un grand nombre d'individus, dans tous les ordres de la société & sous tous les rapports. Admis à leur confiance intime, je leur ai donné mes avis dans les momens les plus cruels d'angoisse physique ou morale: j'ai vu comment elles se conduisoient à l'approche d'un péril imminent; j'ai entendu leurs dernières & plus sérieuses réflexions, lorsqu'elles étoient sûres de n'avoir plus que peu d'heures à vivre.

Or, d'après les résultats d'une longue expérience, je prends sur moi d'avancer que les femmes qui se trouvent enceintes, & n'osent avouer leur état, ont droit pour l'ordinaire à la compassion la plus vive, & sont en général moins coupables qu'on ne les suppose. Presque toujours le crime, la barbarie même sont du côté du père de l'enfant; la mère est foible, crédule & abusée. Le séducteur ayant

obtenu ce qu'il désiroit, ne fouge plus à ses promesses. L'Infortunée se voit trahie, privée de l'amour, des soins & de l'appui dont elle s'étoit flattée, condamnée désormais à lutter comme elle pourra contre la maladie, le chagrin, la pauvreté, la honte, en un mot contre un abandon qui menace sa vie entière. Une malhonnête femme ne fera jamais réduite à cette situation déplorable, parcequ'elle est insensible à l'opprobre; mais celle à qui un vif sentiment de la honte inspire avant tout le désir d'être considérée, n'a souvent pas assez de force d'esprit pour subir les horreurs que je viens de décrire, lorsqu'elle s'en trouve affaillie, dans son désespoir elle termine des jours qui lui sont devenus insupportables. Et quel homme tant soit peu compâtissant osera s'indigner contre sa mémoire?

*Si elle n'eut pas écouté les vœux & les*

*protestations perfides de notre sexe; elle auroit pu, dans l'heureux cours d'une longue vie, offrir une épouse tendre & chaste, une mère vertueuse & respectée; & probablement cette réflexion, mettant le comble à son désespoir, l'a déterminée à se jeter dans les bras de l'éternité.* Ce langage fera celui de tous les bons cœurs. Ils oublieront qu'elle a été inconfidérée ou coupable; ils faigneront à la pensée des maux qu'elle a dû souffrir avant de cesser d'être. Bien plus: je défie tout homme qui n'est pas endurci par l'habitude de la cruauté, toute femme honnête qui n'affecte pas plus de vertu & de chasteté que n'en eut jamais aucune de ses pareilles, de n'être pas touchés jusqu'au fond de l'ame, s'ils veulent méditer sérieusement les sensations diverses qui ont dû accompagner sa dernière heure.

On objectera que son crime est plus grave, en ce qu'elle donne la mort à

---

son enfant du coup dont elle se détruit. Dieu nous préserve que l'action de tuer soit toujours un meurtre ! elle mérite uniquement ce nom, lorsqu'elle est exécutée de sens froid & avec une intention coupable. Lorsqu'on y est poussé par une frénésie qui prend sa source dans le désespoir, peut-elle sembler plus condamnable aux yeux de Dieu, que si on la commettoit dans un accès de fièvre chaude ou dans un état de démence absolue ? Elle doit en ce cas exciter la pitié dans la même proportion que l'horreur. C'est surtout à l'objet de cette lettre qu'il convient d'appliquer ce principe. Il suffiroit de connoître toutes les circonstances des faits qu'on traite communément d'Infanticide, pour trembler de confondre ainsi des évènements très divers sous une appellation qui réclame à juste titre la sévérité des loix.

---

A la vérité, c'est quelquefois un crime de la plus horrible espèce, un dessein prémédité d'arracher la vie au plus foible & au plus abandonné des êtres, contraire, non seulement aux loix universelles de l'humanité, mais encore à cet instinct vif & puissant, que, par des vues sages & importantes, le Créateur a mis dans le cœur de toutes les femelles, & qui les porte à tout entreprendre pour la conservation de leurs petits. La tournure la plus charitable qu'on pourroit donner à cette action barbare, ( & Dieu veuille qu'elle soit le plus souvent appuyée par la vraisemblance! ) seroit de la regarder comme la suite d'une folie accidentelle.

Mais, autant que j'en puis juger, le plus grand nombre de ces prétendus meurtres est bien éloigné d'être réellement un meurtre. La mère ne peut soutenir l'idée de la honte & brû-

---

le conserver sa réputation. Oui. Elle est aimable & vertueuse jusqu'à ce point. Elle ne se sent pas assez de courage pour attendre & avouer son infamie. A mesure qu'elle perd l'espérance ou de s'être méprise par rapport à sa grossesse, ou d'être affranchie de ses terreurs par un accident subit, elle voit tous les jours s'accroître & s'approcher le danger; elle est de jour en jour plus troublée par l'épouvante & le désespoir. Plusieurs se rendroient alors coupables de suicide, si elles ne savoient qu'une pareille action entraineroit infailliblement une descente de Juges, qui dévoileroit ce qu'elles ont si fort à cœur de tenir secret. Dans cette perplexité, où l'idée de mettre à mort leur enfant ne se présente pas même à leur imagination, elles forment divers plans afin de cacher sa naissance: Mais de tous côtés les difficultés se multipli-



ent. Irréfolues & flottantes, elles n'envisagent pas affez l'inftant fatal & finiffent par trop compter fur le hazard & les événemens. Souvent elles font furprifes plutôt qu'elles ne s'y attendoient; tous leurs plans font déconcertés. Le chagrin & les fouffrances leur ôtent le jugement. Si leur affoibliffement n'eft pas extrême, elles prennent la fuite au fort des douleurs, accouchent d'elles mêmes en quelque lieu que leur effroi & leur confufion les ait portées à fe réfugier; & demeurent évanouies, hors d'état par conféquent de veiller à ce qui fe paffe autour d'elles. En recouvrant leurs efprits, elles trouvent leur enfant expiré. Doit-on s'attendre à les voir divulguer leur fe-crêt, quand cela n'eft plus d'aucune utilité? Leurs penchans les plus honnêtes ne leur font-ils pas une loi de fauver leur réputation? Elles fe hâtent donc de dérober

---

du mieux qu'il leur est possible jusqu'aux moindres traces de l'événement, bien qu'instruites que si on vient à le découvrir, cette conduite déposera contre elles.

J'ai observé en général que plus les femmes se repentoient sincèrement d'avoir été foibles, plus il étoit difficile de leur en arracher l'aveu, & cela est naturel. Parmi une foule d'exemples que j'en pourrois citer, je ferai choix des suivans.

J'ai une fois disséqué deux filles qui, pendant leur vie, jouissoient d'une réputation intacte. Appelé pour les soigner durant leur maladie, j'avois été leur dupe à toutes les deux. L'une d'elles m'avoit cependant inspiré quelque défiance & je m'étois efforcé d'obtenir qu'elle m'avouât ce que je soupçonnois. Je lui avois promis de faire tout ce qui dépendroit de moi pour la soustraire aux suites fâcheuses qu'elle

pouvoit craindre : Mais elle' avoit opposé un silence opiniâtre à mes tentatives & à mes instances. L'une & l'autre moururent avec des tranchées affreuses, accompagnées de convulsions. Lorsqu'on vint pour emporter les corps, on trouva dans un des lits un enfant mort & qui n'étoit pas entièrement venu à terme, étendu auprès de la malheureuse mère ; l'autre offrit le même spectacle, hormis que l'enfantement étoit resté imparfait. On voit par là quelle patience & quel courage la crainte de la honte est capable d'inspirer. Une jeune fille enceinte, ayant caché sa grossesse, accoucha d'elle-même pendant la nuit. Elle fut soupçonnée, on fit des recherches & l'on trouva dans une boîte l'enfant enveloppé de vêtemens humides. Elle confessa l'avoir mis au monde, mais elle nia l'avoir tué, ou même en avoir eu l'intention. J'ouvris le corps de

l'enfant avec M. Pinkitan, & les poumons furnagèrent, lorsque nous les mimes dans l'eau. La mère conta ainsi son histoire. Elle servoit des maîtres dont sa fidélité lui avoit gagné l'affection: elle étoit sûre en les quittant, de leur laisser des doutes qui les porteroient à ne rien négliger pour découvrir sa situation, & cette découverte l'auroit perdue sans retour, à ce qu'elle se figuroit. Dans cette angoisse d'esprit, elle demouroit irrésolue & de jour en jour plus incertaine sur la conduite qu'elle pourroit tenir. Elle fit cependant quelques langes destinés à son enfant, (circonstance qui plaidoit en sa faveur) & loua dans une rue adjacente, une chambre meublée, qu'elle enjoignit aux hôtes de préparer pour recevoir à chaque moment une femme en travail. Son plan étoit d'y courir, dès qu'elle sentiroit les premières douleurs, & de faire appel-

ler sur le champ une Sage-femme. Elle seroit retournée aussitôt après chez ses maitres, en colorant de son mieux son absence. Elle avoit entendu parler de femmes de Soldats qui, après avoir accouché derrière une haye, prenoient leur enfant & suivoient leurs maris & elle se croyoit capable d'en faire autant. Durant la nuit qui précéda l'enfantement, elle éprouva des tranchées; elle s'habilla, tant pour se maintenir chaudement, que pour se trouver en état de gagner sa chambre, si les douleurs augmentoient. Après avoir un peu attendu, elle fut saisie tout à coup d'un chagrin & d'un effroi si violents, qu'ils lui ôtèrent à la fois la force & le courage de descendre & de traverser la rue dans l'obscurité. En proie au désespoir, elle se laissa retomber sur son lit & ne fut pas long-tems sans s'évanouir. Lorsqu'elle revint à elle même, elle se trouva inon-

---

dée & vit un enfant mort couché devant elle : Sa première attention se tourna sur l'enfant. S'étant assurée qu'il étoit véritablement mort, elle s'affit quelques minutes à réfléchir sur ce qu'elle devoit faire, & le jour commençant à poindre, elle se leva, enferma dans sa boîte l'enfant mort & ses linges humides, répara le désordre de sa chambre & se remit au lit. --- On fit venir l'hôtesse de qui elle avoit loué. Cette femme qui s'étoit contentée d'une légère avance, sans prendre d'autres informations, la reconnut dès qu'elle la vit & confirma par serment cette partie de son histoire. M. Pinkstan & moi déclarâmes qu'elle nous paroissoit digne de foi ; & en même tems nous prouvâmes aux jurés, comme j'espère le prouver cy après à mes lecteurs, que la circonstance des poumons qui avoient furnagé, ne prouvoit rien contre la jeune fille. Elle fut

---

fut déclarée innocente & j'eus la satisfaction de croire qu'elle l'étoit réellement.

En pareille occasion nous ne sommes que trop portés à nous laisser prévenir & lorsque nous voyons une intention manifeste de cacher la naissance de l'enfant, nous concluons qu'il y avoit aussi un projet formel de le détruire. Nous pesons toutes les circonstances d'après cette supposition hazardée; s'il n'en étoit pas ainsi, disons-nous, pourquoi la mère a-t-elle agi de telle ou telle manière? Pourquoi n'a-t-elle pas agi de telle ou telle autre? De semblables questions auroient une apparence d'équité, & l'on en tireroit des conclusions solides, si l'accusée prenoit alors conseil d'un esprit calme & dégagé; mais dès qu'on réfléchit qu'il est violemment agité par un conflit de passion & de crainte, plus sa conduite est dé-

raisonnable , plus on doit la juger naturelle.

Mais voici un trait encore plus frappant. On venoit de repaver le devant d'un hôtel, situé dans l'une des rues les plus unies, les plus larges & les plus tranquilles de cette capitale & occupé par un Lord dont l'épouse étoit sur le point d'accoucher. Il prit envie à cette Dame de marcher un peu sur ce pavé neuf, & elle sortit accompagnée de loin par un laquais. On étoit alors en été & la foirée étoit des plus belles. S'étant promenée jusques vers une petite place qui termine la rue, elle eut fantaisie de prendre l'autre côté pour revenir chez elle. Comme elle se sentoit pesante & qu'elle ne perdoit point de vue son état, elle marchoit lentement & avec précaution. Lorsqu'elle eut avancé quelques pas dans l'intention de franchir le ruisseau, elle entendit venir au grand trot un



chariot qui faisoit beaucoup de bruit. Il étoit encore assez loin pour lui donner le tems de passer ou de se retirer à son choix, & si elle avoit eu l'esprit en repos, elle ne couroit aucun danger. Mais faisie d'une terreur panique, ne sachant si elle devoit traverser ou retourner sur ses pas, essayant l'un & l'autre, elle éprouva un trouble extraordinaire & toute sa présence d'esprit l'ayant abandonnée, elle se jetta au devant d'une roue qui se prit dans ses vêtemens, la renversa & lui passa sur le corps. Cette Lady étoit jeune, opulente, adorée de sa famille & généralement respectée. On ne pouvoit sous aucun prétexte lui supposer l'intention de se détruire elle même, mais pour peu que sa position eut favorisé une telle conjecture, il est aisé de voir que l'on ne pouvoit rien conclure à sa charge par rapport à elle, ni par rapport à son enfant, de la facilité qu'elle

---

avoit d'échapper au péril. On frémit en songeant que des femmes innocentes ont peut-être souffert une mort ignominieuse sur des preuves aussi équivoques & d'après une logique aussi défectueuse.

La plupart de ces réflexions font de nature à se présenter d'elles-mêmes à toute personne exempte de prévention. C'est pourquoi dans un pays tel que le nôtre, où, supérieurs aux préjugés du vulgaire par une suite de l'éducation qu'ils ont reçue, de leurs études & de leur manière de vivre, les Juges prennent pour règle de leur conduite de regarder un accusé comme innocent jusqu'à ce que le crime soit prouvé, il y a peu de danger qu'un faux raisonnement de leur part envoie au supplice une mère injustement soupçonnée. Mais trop souvent ce malheur peut résulter de l'opinion des Médecins experts, choisis pour

décider ces fortes de questions, d'après une science que les juges & jurés font supposés ne pas connoître à fond. Je crains, à parler en général, qu'on n'ait beaucoup trop laissé à notre jugement sur cet article. Plusieurs d'entre nous font infiniment moins instruits que le monde ne le croit; & quelques uns ne balancent pas à donner leur avis d'une manière tranchante, dans la seule vüe de tirer d'un examen qui se fait en public, un surcroît de renom & d'autorité, lorsqu'il s'agiroit au contraire de douter, d'observer longtems & avec le dernier scrupule. Ambition déraisonnable autant que funeste, dans un homme qu'on fait être appelé, par ses fonctions journalières, à résoudre presque continuellement de ces questions délicates auxquelles la vie de son semblable est attachée!

Pour qu'un expert fut capable de

---

porter un jugement solide, touchant la mort d'un enfant nouveau né d'après l'examen de son corps, il faudroit qu'il eut observé plusieurs cadavres de ce genre, tant de ceux qui sont venus au monde déjà morts, que de ceux qui ont survécu un peu de tems à leur naissance. Il seroit à propos qu'il eût disséqué ou vu disséquer plusieurs corps dans les différens périodes de la putréfaction. L'on a souvent pris sous mes yeux des accidens naturels & communs soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, pour des signes de mort violente. Je me souviens d'un enfant dont le corps avoit souffert une compression assez forte pour lui donner la forme d'une boule dans laquelle, comme dans un morceau de pâte durcie, il étoit resté des creux, partout où la peau & la chair avoient été foulées. Les jurés étoient dans la persuasion que cette chair n'avoit pu prendre cet-

te forme à moins qu'on ne l'eut pétrie durant la vie de l'enfant. Mes connoissances anatomiques me fournirent le moyen de lever leurs doutes. J'offris de plonger devant eux le cadavre dans de l'eau chaude, jusqu'à ce que la chair fut devenue souple comme celle d'un corps mort depuis peu, & de le comprimer ensuite. *Il restera*, leur dis-je, *lorsqu'il sera refroidi, dans l'état ou je l'aurai mis & vous serez alors témoins d'un effet tout pareil à celui-ci.* Ils voulurent bien s'en rapporter à mon avis & me dispenser d'une expérience dont j'étois sur.

Souvent pour constater le genre de mort d'un enfant, il importe que l'on fasse une attention scrupuleuse à la force de cohésion qui subsiste entre la peau & l'épiderme, & encore plus que l'on soit familiarisé avec l'état du sang extravasé à l'extérieur & de celui qui *transsude* dans l'intérieur du corps,

---

proportion gardée avec le tems qui s'est écoulé depuis la mort & avec le degré de chaleur que le sujet a conservé.

Quand la tête ou la face d'un enfant paroît enflée, noir ou fort rouge, le vulgaire en conclut qu'il a été étranglé, parcequ'il a coutume de voir la même chose arriver aux gens que l'on pend. Mais les personnes exercées dans l'art des accouchemens savent que rien n'est plus commun dans les enfantemens naturels & que l'enflure, ainsi que la couleur haute & chargée, s'évanouit peu à peu, si l'enfant vit quelques jours. Cela se remarque surtout quand la tête précède le corps de quelque tems, & lorsque l'enfant a le col ferré par le cordon ombilical.

Avec encore plus d'expérience en fait d'anatomie & dans l'art des accouchemens, il y a beaucoup d'autres circonstances dont on est frappé; mais de peur de donner trop d'étendue à ce

---

mémoire, en appuyant sur des détails dont l'utilité n'est pas aussi générale, je les passerai sous silence pour en venir à cette importante question, savoir, jusqu'à quel point il est permis de conclure de ce que les poumons d'un enfant mort furnagent dans l'eau, qu'il est né vivant & que probablement c'est sa mère qui l'a tué.

En premier lieu, nous pouvons être sûrs qu'ils contiennent de l'air; ainsi nous devons chercher si cet air est engendré par la putréfaction.

Secondement, afin de nous décider sur ce point, nous devons examiner les parties intérieures, & voir si elles sont emphysemateuses ou si elles contiennent de l'air. Il nous faut encore diriger notre attention sur les bulles d'air renfermées dans les poumons. Si l'air qu'ils contiennent vient de la respiration, ces bulles seront à peine visibles à l'œil simple, mais si elles sont

larges ou rangées par lignes le long des fentes qui séparent les lobes, cet air est certainement emphyémateux & ne peut être confondu avec celui que donne la respiration.

Troisièmement si l'air contenu dans les poumons est trouvé dans les conduits naturels de l'air, & ressemble à celui que la respiration y fait passer, assurons nous si cet air n'a pas été soufflé dans les poumons, après la mort de l'enfant. C'est une chose si généralement connue qu'un enfant mort né en apparence, peut être rappelé à la vie si l'on enfle ses poumons, que la mère elle même ou quelqu'autre personne peut avoir tenté cette épreuve. Il se pourroit même qu'on l'eut fait avec l'intention détestable de nuire à la mère.

Mais avec les dispositions les plus sages, malgré le plus sérieux examen & quoique nous ayons su nous garantir de toutes les illusions cy dessus men-



---

tionnées nous demeurons toujours exposés à une erreur plus dangereuse & plus fréquente, dont j'ai parlé plus haut. Nous penchons à conclure témérairement que l'enfant étoit né en vie & que l'assassinat est probable, toutes les fois que cachant son fruit avec soin, la mère a fait son possible pour qu'on ne fut pas instruit de sa naissance. Comme cette dernière circonstance a généralement un grand poids aux yeux des Jurés, il suffit de leur observer qu'en bonne justice, elle ne doit passer que pour un motif de soupçon & conséquemment ne peut jamais servir de preuve décisive.

Supposons un fait dont personne ne niera la possibilité. Une fille devenue enceinte, s'efforce de cacher sa honte. Elle arrange le meilleur plan qu'elle est capable d'imaginer pour sauver sa propre vie & celle de son enfant & en même tems pour que rien ne transpire.

---

Mais tout à coup ses mesures sont renversées, le mal la surprend, elle accouche d'un enfant mort. Si la loi veut qu'elle meure pour n'avoir pas rendu sa honte publique, la loi n'exige-t-elle pas de la nature humaine au deia de ce que lui permet sa foiblesse? Assurément tout le crime de cette fille est d'être devenue enceinte. Or ce crime, la loi ne le punit pas; & la précaution de le cacher ne doit pas, ce semble, évoquer davantage le châtement, puisqu'elle paroît dictée par une pudeur qui n'a rien que d'honnête.

Ayant fait voir que le soin de dérober la connoissance de l'enfant donne lieu tout au plus à un soupçon, revenons à la plus importante de toutes les questions que l'on peut élever à ce sujet.

Si, la mère ayant tenu son enfantement secrêt, il étoit clair que l'enfant eut respiré, pourrions-nous en inférer qu'il est mort de mort violente? Non

---

certes. Cette circonstance est encore dans la classe de la dernière sur laquelle je viens de m'arrêter. Afin d'en convaincre le lecteur, je crois à propos d'affurer les faits suivans, dont mon expérience m'a fait connoître la vérité & qui seront confirmés par quiconque a beaucoup pratiqué l'art des accouchemens.

1°. Si un enfant ne respire qu'une fois, & meurt aussitôt, les poumons resteront à fleur d'eau, comme s'il eut respiré plus longtems & qu'on l'eut ensuite étranglé.

2°. Un enfant, pour l'ordinaire, respire aussitôt que sa bouche prend air; il s'ensuit delà qu'il peut mourir avant que son corps ait paru, surtout lorsqu'il y a un intervalle de tems considérable, entre ce que nous pouvons appeller la naissance de sa tête & celle de son corps. Et si la chose arrive quand la mère est environnée de se-

---

cours de toute espèce, à plus forte raison est il vraisemblable qu'elle peut avoir lieu, lorsque celle-ci est réduite à accoucher d'elle-même.

3°. Nous voyons fréquemment des enfans nouveaux nés, qui, soit par les vices de leur constitution, soit par la nature de l'accouchement, n'ont qu'une vie précaire, & après avoir respiré quelques minutes ou quelques heures, cessent de vivre en dépit de tous nos soins. Et pourquoi ce malheur n'arriveroit-il pas à une femme qui accouche seule ?

4°. Quelquefois un enfant naît si foible, que s'il est abandonné à lui même, il est probable qu'il ne tardera pas à mourir. Cependant il pourroit être rendu à la vie, si l'on avoit la précaution de souffler dans ses poumons, de lui appliquer des linges chauds, de lui présenter de l'Alkali volatil, de le froter &c.; mais dans l'occasion dont

il s'agit, de qui attendre ces précautions ?

5°. Lorsqu'une femme accouche d'elle-même, un enfant bien constitué peut naître plein de vie & mourir en peu de minutes, faute de respirer, soit parcequ'il demeurera couché sur la face dans l'arrière-faix ou parmi des linges mouillés, soit parceque des vêtemens humides tomberont sur lui & intercepteront le passage à l'air, ou même parceque sa respiration les attirera vers sa bouche & ses narines. Une malheureuse fille, seule, l'esprit troublé, le corps épuisé, n'aura ni assez de force, ni assez de réflexion pour voler tout de suite au secours de son enfant. Encore un seul exemple & je finis.

Une Lady demeurant dans un quartier éloigné du centre de la ville, fut surprise durant la nuit par les douleurs de l'enfantement. L'on accourut aussitôt me chercher. Mais, avant que je

---

fusse arrivé, l'enfant vint au monde. Il cria dès qu'il fut né, la mère le sentit remuer fortement. Comme elle s'attendoit à chaque moment à me voir paroître, craignant d'ailleurs, si des mains inexpérimentées vouloient remplir auprès d'elle l'office de Sage-femme, qu'il n'en résultât quelque dommage pour l'enfant, elle ne voulut pas souffrir que sa garde y touchât le moins du monde & se maintint dans une attitude extrêmement fatigante, pour ne pas le blesser ou l'étouffer. Je le trouvai couché sur la face dans un amas de sang & si bien mort, que tous mes efforts pour le remener furent inutiles.

Ces faits méritent qu'on y ait sérieusement égard. Quant à moi, persuadé que s'ils étoient universellement connus, ils pourroient servir à la justification de quelques femmes moins coupables que malheureuses, j'ai regardé leur publication comme un devoir indispensable.

---











1972/A/58

COUNTWAY LIBRARY OF MEDICINE

HV  
6537  
H91

RARE BOOKS DEPARTMENT

